

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80003 Numéro SIREN : 451 418 859 Nom ou dénomination : AIM

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt 3389

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



355901

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003389**
n° de gestion : **2004B80003**
n° SIREN : **451 418 859 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 07/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AIM - Société à responsabilité limitée
570 chemin Des Léchés 07130 Soyons -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



355901

EURL AIM

au Capital de 1 000 Euros

570, chemin des Lèches

07130 SOYONS

RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)

SIRET 451 418 859 00018

APE 4322A

**PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit le trente Juin à dix huit heures, au siège social, l'associé unique de l'EURL AIM a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve sans réserve ni restriction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 s'élevant à 10 713,84 euros, comme suit :

- au crédit du compte "Autres Réserves" 10 713,84 euros

=====

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les conventions intervenues en cours d'exercice, savoir :

- Rémunération du gérant majoritaire
versée au cours de l'exercice 2017 24 000,00 euros

=====

- Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant ont été comptabilisées en charges et supportées financièrement par la société.

- Indemnités kilométriques versées au gérant 2 091,46 euros

=====

- Location des murs servie à M. MANEVAL Stéphane
au cours de l'exercice 2017

10 800,00 euros

=====

- Compte courant d'associé au 31 Décembre 2017 :
- C/CT MANEVAL Stéphane

5 772,15 euros
=====

Aucun intérêt n'ayant été perçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

MANEVAL Stéphane

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'M' intertwined, enclosed within a large, loopy oval shape.

EURL AIM

EURL au capital de 1 000.00 Euros
RCS AUBENAS N°
Siège social : 570 Chemin des Lèches Le Village
07130 SOYONS

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 413 439.47 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 294 133.89 Euros, soit une augmentation de 40.56 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 10 713.84 Euros, soit 2.59 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 414 611.70 Euros contre 302 883.26 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 36.89 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 403 897.86 Euros contre 296 715.63 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 36.12 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 106 313.83 Euros et représentent 25.71 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 19.45 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 11 019.00 Euros et représentent 2.67 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 7 901.46 Euros soit 1.91 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	101 319.14 -	74 201.72 =	27 117.42
Exercice en cours	123 703.62 -	127 233.63 =	3 530.01-

Soit une diminution de 30 647.43 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 10 713.84 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	10 713.84 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	56 660.66 Euros
- Report à nouveau	:	0 Euros
Situation nette	:	57 760.66 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE





IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AIM		570 Chemin des Lèches Le Village 07130 SOYONS	
SIRET	4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plomberie - chauffage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	8 902		
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: 1	Nom et adresse du conseil:
SARL CABINET FALAVEL 215 Allée du Vivarais ZI Sud 26300 BOURG DE PEAGE Tél: 04 75 48 86 08	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 21/02/2018 Lieu: SOYONS
Tél:	Qualité et nom du signataire: GERANT
	Signature: MANEVAL Stéphane

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

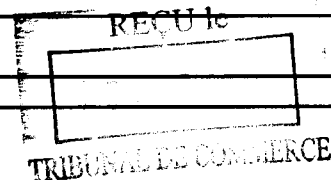
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
MR MANEVAL Stéphane GERANT 570 Chemin des Lèch 07130 SOYONS	10	2017	24 000		2 091		

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION****REMUNERATIONS****MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	47 000	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise EURL AIM Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 570 Chemin des Lèches 07130 SOYONS

Numéro SIRET * 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 6			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	90 354	030	26 616	63 738	41 445		
	Immobilisations financières * (1)		040	15	042		15			
	Total I (5)		044	90 370	048	26 616	63 753	41 445		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	18 441	052		18 441	1 286		
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	34 566	070		34 566	41 475		
		Autres * (3)	072	6 935	074		6 935	4 866		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	82 202	086		82 202	54 979		
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Total II		096	142 145	098		142 145	102 605		
	Total général (I+II)		110	232 514	112	26 616	205 898	144 050		
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000	1 000		
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126		100	100		
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131		45 947	39 779		
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136		10 714	6 168		
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142		57 761	47 047		
	Provisions pour risques et charges				154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		30 081	32 147		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		97 463	46 935		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	5 772	20 593	17 922		
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176		148 137	97 003		
	Total général (I + II + III)				180		205 898	144 050		
REVENUS FINANCIERS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	20 903		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	33 327		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL AIM

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le										
		3	1	1	2	2	0	1	7	3	1	1	2	2	0	1	6
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires		209					210							
			215						214			327 066		243 152			
					217					218			71 078		77 712		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222			15 296		(26 731)		
	Production immobilisée *									224							
	Subventions d'exploitation reçues									226			1 172				
	Autres produits									230							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232			414 612		294 134		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234							
	Variation de stock (marchandises) *									236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238			208 632		130 747		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240			(1 859)		2 529		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail :								242			77 743		58 811		
		- mobilier															
		- immobilier															
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		804				244			3 726		2 782		
	Rémunérations du personnel *									250			86 468		73 835		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252			19 846		15 166		
	Dotations aux amortissements *									254			11 019		7 228		
	Dotations aux provisions									256							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
Total des charges d'exploitation (II)										264			405 575		291 098		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270			9 037		3 036		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers									280							
	Produits exceptionnels									290					8 749		
	Charges financières									294			1 136		1 136		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347							300			109		5 967		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
	Impôts sur les bénéfices *									306			(2 921)		(1 485)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310			10 714		6 168		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318							
	Provisions non déductibles *									322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324			(2 921)				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247								330			1 109				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option									251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986															
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981															
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345															
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					352		8 902	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :														360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1					Déficit col. 2					370		8 902	372		

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
Amendes circulation		62
Pénalités caisse de congés payés		47
Don dans le cadre du Mécénat Article 200 du CGI		1 000
Total des réintégrations diverses	330	1 109

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANTEXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANTEXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SARL CABINET FALAVEL

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	54 878
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	49 041
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL AIM				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	413 439		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106	413 439		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113	1 172		
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144	1 172		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)							
Achats				121	208 632		
Variation négative des stocks				145	(1 859)		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	63 566		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152	270 339		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137	144 273
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	144 273		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	398 143	Effectifs au sens de la CVAE *	023 2
Période de référence				024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation							
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							
Effectif moyen du personnel * :				376	2		
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	2		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AIM

ADRESSE (voie) 570 Chemin des Lèches Le Village

CODE POSTAL 07130 VILLE SOYONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MANEVAL Prénom(s) Stéphane

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 240572 N° Département 07 Commune LAMASTRE Pays F

Adresse : N° 570 Voie Chemin des Lèches

Code postal 07130 Commune SOYONS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			24.82
31/12/2017 CX Total I.C. au 31/12/2017		24.82	
46860000 CHARGES A PAYER			1 190.00
31/12/2017 CX HONORAIRES FALAVEL solde 2017		870.00	
31/12/2017 CX TAXE D'APPRENTISSAGE 2017		320.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			108.62
18/01/2017 BQ1 CAISSE CONGES PAYES pénalités	53.90		
14/03/2017 BQ1 CAISSE DE CONGES PAYES déduit		56.60	
19/05/2017 BQ1 CAISSE CP majoration 12.16	17.49		
09/06/2017 BQ1 CHQ AMENDE	45.00		
09/06/2017 BQ1 CHQ AMENDE	17.00		
18/07/2017 BQ1 CAISSE CONGES PAYES pénalités	31.83		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 205 897.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 398 143.47 Euros et dégageant un bénéfice de 10 713.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25
Autres dettes	1 190
Total	1 215